

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Métiers du livre et de l'édition parc. Edition : création éditoriale des littératures de jeunesse et générales-1è

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Métiers du livre et de l'édition parc. Edition : création éditoriale des littératures de jeunesse et générales-1è comme suit :

Membres du jury

VIAL Helene, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

RODRIGUES Daniel, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

CHAUMONT Talya, PAST

LECOINTRE Leisha, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

HAITSE Veronique, PAST

NEIVA Saulo, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 2

CHAUMONT Talya, PAST

LECOINTRE Leisha, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

HAITSE Veronique, PAST

NEIVA Saulo, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024